



### Les membres du conseil d'école

Monsieur Bruno LASSAUX, Proviseur.

Madame Brigitte MICHEL, Directrice de l'Ecole Primaire.

Monsieur Stéphane ROCQUE, Directeur Administratif et Financier

Madame Laurence DE CECCO, Inspectrice de l'Education Nationale en résidence

à Dakar –excusée

### Les enseignants

Mesdames Chantal SIMORRE, Christelle PORIAU, Adeline MENSAH, Catherine DUBOIS, Maire MACIRE, Isabelle CANIGA, Elsa GRIMAUD, Maire LEMOINE, Agnès ORCEL, Aurélia MERCE, Estelle MACQUART, Laurence CARON

Messieurs Blaise BAXEN, Frantz DUBOIS, Ali BENHAMROURA, Eric CARON, Julien MACQUART

# La bibliothécaire

Madame Hanane Hoballah

# Les représentants des parents d'élèves présents

Mesdames Karine BAUER, Anne-Cécile CAPOT, Mayna CHEVARIN, Ana COLORADO, Soukeye ESTIENNE, Emerentine HATTI, Assia KAMARA, Amel KHATTRY, Maria LEONE, Fatma MAHJOUB, Judith POIRIER, Aisha MOHAMED SALEM, Sophie BRENDEL - excusée

Monsieur Mohamed SALL

### Ordre du jour

- 1. Approbation du PV du conseil d'école du 11 juin 2014
- 2. Résultats des élections des parents élus au conseil d'école.
- 3. Présentation et fonctionnement du conseil d'école.
- 4. Présentation des actions liées au projet d'école et d'établissement.
- 5. Questions diverses regroupées par écrit.

La Directrice

Le Secrétaire de Séance

**Brigitte MICHEL** 

Julien MACQUART





# 1. Approbation du PV du conseil d'école du 11 juin 2014

Le PV du dernier conseil d'école est approuvé avec 29 voix pour, 1 abstention, 0 contre.

# 2. Résultat des élections des parents élus au conseil d'école

On note cette année une participation plus importante aux élections de parents élus au conseil d'école que l'année dernière. Cette augmentation du taux de participation montre une implication plus importante des parents dans la vie de l'école.

Inscrit: 547

Votants: 114

Blancs ou nuls: 1

Exprimés: 113

### 3. Présentation et fonctionnement du conseil d'école

Une nouvelle organisation du conseil d'école est à mettre en place cette année, en raison du passage de 14 à 16 classes. En effet, l'école passe dans la catégorie des écoles de « 15 classes et plus » dans les textes de 1990 et la circulaire AEFE du 23 septembre 2014.

Madame la Directrice propose une nouvelle entrée dans le fonctionnement du conseil d'école en travaillant sur le règlement intérieur du conseil d'école. A u cours de ce travail seront définis :

- ce qu'est le conseil d'école,
- à quoi il sert,
- comment il fonctionne.

Le document servant de base à cette réflexion est propose en annexe du présent document.

Une question est posée par une représentante des parents d'élèves concernant ce document : il serait nécessaire d'élaborer un protocole de recueil des questions pour permettre une bonne circulation des questions en amont du conseil d'école.

Réponse de Mme Poirier : les représentants de parents d'élèves se réuniront 15 jours avant la date du conseil d'école pour permettre un recueil exhaustif des questions posées par les représentants de parents d'élèves.

Le texte présenté en annexe est adopté à l'unanimité.







# 4. Présentation des actions liées au projet d'école et d'établissement

Les axes du projet d'école étant maintenus par rapport à l'année dernière, les actions présentées pour l'année scolaire en cours sont maintenues.

### A l'échelle de l'établissement :

- La grande lessive, qui est une exposition éphémère bisannuelle, qui permet de présenter les œuvres produites par les élèves dans le cadre des pratiques artistiques en classe et autour des projets fédérateurs,
- Echec et maths, qui reprend la pratique du jeu d'échecs dans l'école. Cette année, compte-tenu de l'existence du club « échecs » dans les activités périscolaires, il ne s'agit pas de faire doublon avec ces activités optionnelles. Le jeu d'échecs sera utilisé comme support de remédiation en APC pour les difficultés des élèves dans les domaines de la concentration, de la planification des tâches et du repérage dans l'espace,
- Ouverture aux langues et au pays d'accueil : il s'agit de permettre aux élèves de découvrir et faire partager leur propre culture dans le cadre de différents champs disciplinaires : maîtrise de la langue, histoire, géographie, expression corporelle, avec l'aide d'intervenants extérieurs.
- La petite balle jaune : il s'agit de mettre en place une activité tennis au sein de l'école en partenariat avec le professeur de tennis de l'ambassade de France. Cependant, avec la construction du corridor reliant l'école au plateau sportif, créant une étanchéité entre l'école et l'ambassade, le passage entre les deux structures est soumis à une autorisation des services de sécurité pour chaque passage par le tourniquet. Faire transiter 130 élèves par semaine par ce biais constitue une difficulté majeure empêchant la tenue de cette activité dans l'immédiat. Nous sommes dans l'attente de solutions élaborées conjointement par le lycée français et l'ambassade pour permettre la tenue de cette activité.
- Les clés de la forme, qui a pour objectif de sensibiliser les élèves à l'éducation alimentaire et l'hygiène de vie à travers la mise en place d'activités sportives et d'animations autour de l'alimentation. 2 temps forts marqueront ce projet cette année : le cross et le parcours de santé.
- Cross cycle 3 : il s'agit de développer une activité sportive fédératrice pour l'école et permettre à tous les élèves de participer à une manifestation sportive en lien avec l'école.
- Astronomie à l'école : le projet « astronomie » propose de lier les enseignements de sciences avec des observations sur site, au sein de l'établissement pour les premières observations, et hors les murs pour les observations suivantes pour disposer de conditions d'observation plus intéressantes.

#### A l'échelle de la zone :

- le projet Mus'Art, auquel l'école participe pour la troisième année consécutive. Le thème de cette année sera « cercles et carrés » et donnera lieu, comme les années précédentes,





à des expositions des œuvres produites par les élèves. Un livre présentant les œuvres produites par les écoles de la zone de l'Afrique occidentale est donné pour l'occasion aux représentants des parents d'élèves.

Les « Défis techno », dans lequel des enseignants s'engagent comme l'année précédente.
 Les parents d'élèves sont invités à consulter le site ipefdakar.org pour y voir les vidéos et les documents produits l'année dernière par les enseignants ayant participé aux défis 2013-2014.

A l'échelle du monde, sous le format d'Actions Pédagogiques Pilotes :

- « de la dune à la ville », qui est construit autour de l'histoire de la construction de la ville de Nouakchott, en collaboration avec Oumar Ball, et qui propose des actions à visées artistiques et disciplinaires dans les domaines de l'histoire et de la géographie.
- « mise en boite », qui est organisée autour de la construction de sténopés par les élèves des classes de CM2 et de la classe de CM1-CM2 et la prise de vues utilisant ces appareils. Un premier temps fort marquera l'avancée de ces travaux à l'occasion de la journée des sciences le 19 décembre, au cours de laquelle les élèves de CM2 présenteront leurs appareils et les contenus scientifiques associés.

### 5. Questions diverses

1) Serait-il possible de couvrir (d'une quelconque manière) la zone du toboggan de telle sorte que les enfants soient à l'ombre pendant les récréations, surtout pendant les périodes chaudes?

Cette question avait déjà été abordée lors du dernier conseil d'école. Il avait alors été rappelé l'impossibilité de déplacer l'aire de jeux, de manière à maintenir l'espace de motricité pour les classes de maternelle. Par ailleurs, déployer une khaïma au-dessus de cet espace de jeu présenterait des risques supplémentaires pour les élèves avec la présence des poteaux et cordes que nécessiterait cette installation. Enfin, il est rappelé l'attention apportée par les enseignantes de la maternelle aux conditions de jeu des élèves, notamment par forte chaleur, évitant à ceux-ci de jouer dans des conditions défavorables.

<u>Question apportée oralement le jour du conseil</u>: Les abords du lycée sont jonchés de détritus, notamment vers le parking, dans lesquels les élèves marchent pour entrer au lycée. Que peut faire le lycée ?

Le lycée français n'étant pas une entreprise publique mauritanienne, il n'est pas assujetti au ramassage des ordures dans l'espace publique. Cependant, le service des gardiens a été réorganisé pour permettre un nettoyage régulier des abords directs du lycée, notamment entre les deux barrières. Par ailleurs, le lycée garde un devoir de prévention, à





travers notamment le fonctionnement du CVL. Il y a 2 ans, le projet « ambassadeurs du tri » a favorisé le tri des ordures au sein du lycée, mais s'est heurté au principe de réalité du traitement de ces ordures à l'extérieur du lycée, où celles-ci sont mélangées. Une sensibilisation permanente des élèves à la propreté dans le lycée reste un souci quotidien à tous les niveaux. Un représentant des parents propose de placer un bac à ordure devant l'épicerie « Bana Rose » située devant le parking du lycée, la majorité des déchets présents dans cette zone provenant des boissons et goûters achetés et consommés sur place. Intéressant sur le principe, cette idée pose cependant des problèmes concrets de gestion de ce bac : qui le videra, qui l'entretiendra ?

L'ordre du jour étant épuisé, la directrice remercie l'ensemble des membres du conseil d'école et lève la séance à 18h50.

La directrice





# Annexe 1 : Le règlement intérieur du conseil d'école

Le conseil d'école exerce ses fonctions dans le cadre de la réglementation en vigueur. Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 ainsi que la circulaire de l'AEFE n°2261 du 23 septembre 2014 sur l'organisation et le fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE.

Le conseil d'école se compose des membres suivants :

# Siégeant avec voix délibérative

- Dans les écoles de 15 classes et plus :
  - la directrice d'école
  - 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement
  - un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école, lorsque le poste existe, choisi par le conseil des maîtres.
  - 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

### Siégeant avec voix consultative

- Dans les écoles de 15 classes et plus :
  - le chef d'établissement
  - le directeur administratif et financier
  - l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

# Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école :

- 1- Rédige le règlement intérieur de l'école qui sera soumis pour vote au conseil d'établissement;
- 2- Est obligatoirement consulté sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement de la vie de l'école et notamment sur :
  - les structures pédagogiques ;
  - l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
  - le projet d'école ;
  - Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement;
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
  - les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoins particuliers en prenant en compte les contraintes locales ;
  - les projets et l'organisation des classes de découverte ;





- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.
- 3- Le conseil d'école adopte son règlement intérieur.

### Les modalités des délibérations :

La directrice d'école qui préside la réunion veille à ce que chacun puisse s'exprimer dans le cadre de l'ordre du jour.

Les interventions doivent se faire dans le respect des personnes présentes, et dans la sérénité nécessaire à un échange constructif.

Seul le règlement intérieur est adopté, les autres sujets à l'ordre du jour donnent lieu à informations et échanges de vues.

# L'ordre du jour :

L'ordre du jour est établi par la directrice de l'école. Les représentants des parents d'élèves devront soumettre leurs questions 3 jours ouvrables avant le conseil. Les questions doivent être regroupées en un seul document écrit.

### La durée :

En fonction de l'ordre du jour, le président de séance fixe la durée de la discussion allouée pour chaque point. Le conseil a une durée de 2 heures.

### Le secrétariat de séance :

A chaque début de séance le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

# Le procès-verbal :

Le procès-verbal est dressé par le président de la séance.

Un exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal. Un deuxième exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Afin de permettre à l'information de mieux circuler, l'établissement adresse également le procès-verbal par courriel aux parents délégués et le met en ligne sur le site internet

du lycée.